

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-234 du 30 juillet 1973

portant nomination de Mr Pierre EHOUMI en  
qualité de Secrétaire du Conseil Supérieur  
de la Magistrature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU la Loi n°65-3 du 20 avril 1965, fixant l'organisation, la composition  
et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;  
VU la Loi n°65-5 du 20 avril 1965, portant Statut de la Magistrature  
Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-  
ment et le décret n°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui  
l'a complété ;  
VU le Décret n°73-233 du 30 juillet 1973,  
portant nomination de Mr Pierre EHOUMI en qualité de Président par  
intérim du Tribunal de 1ère Instance de Cotonou;  
VU le Décret n°73-134 du 17 avril 1973 relatif aux avantages accordés au  
Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature;  
Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 19  
juillet 1973 ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr Pierre EHOUMI Magistrat du 3ème grade 5ème échelon est nommé  
Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, cumulativement avec ses fonc-  
tions de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prendra effet pour compter du 1er octobre 1973, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 juillet 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DDCT-IGF-CNI-Gde Chanc-JORD 6 -  
CSM 4 - DB-DC-CF-Solde 4 - DI 8 Intéressé 1 - Ministères 10 - MJL 10 -  
MEF 6 - Trésor 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -